



LE PREFET



PREFET DE CORSE-DU-SUD

Ajaccio, le **15 DEC. 2016**

Le Préfet de Corse,
Préfet de Corse-du-Sud

à

Destinataires *in fine*

Objet : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la radicalisation (FIPDR)
Appel à projets 2017

P.Jte : 1 annexe

L'emploi du fonds interministériel de prévention de la délinquance permet la mise en œuvre des mesures retenues dans le cadre du plan de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes décidé par le gouvernement ainsi que les orientations prioritaires de la « Stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013/2017 » qui a été déclinée dans le Plan départemental de prévention de la délinquance de Corse-du-Sud 2014/2017.

Le présent appel à projets fixe les orientations prioritaires pour 2017. Les actions de prévention devront s'inscrire dans les programmes suivants:

- programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance, avec une priorité pour les actions de prévention de la récidive privilégiant une prise en charge individualisée,
- programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales ainsi que l'aide aux victimes,
- programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique,
- actions de prévention de la radicalisation en direction des jeunes susceptibles d'être concernés et d'accompagnement de leurs familles.

Les collectivités territoriales, les associations et les établissements publics sont éligibles aux subventions au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR).

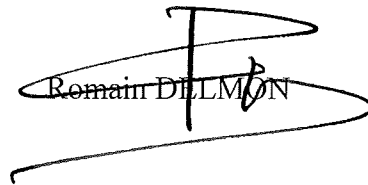
Les demandes de subvention devront parvenir au plus tard le **lundi 31 janvier 2017** délai de rigueur à la:

Préfecture de la Corse-du-Sud
Cabinet du Préfet
Palais Lantivy – Cours Napoléon - 20188 AJACCIO CEDEX 9
et par un envoi en format numérique
sur la boîte mail fonctionnelle : pref-fipd@corse-du-sud.gouv.fr

Le formulaire de demande de subvention (dossier CERFA n°12156*03 est disponible sur www.service-public.fr ou www.corse-du-sud.gouv.fr - rubrique « appels à projets »). La circulaire relative aux orientations de la stratégie nationale de prévention de la délinquance pour la période 2013-2017 est consultable sur le site internet du SG-CIPDR : www.prevention-delinquance.gouv.fr

Pour tous renseignements, Mme PIMOULLE est à votre disposition au 04 95 11 10 12.

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur de cabinet


Romain DILLMANN

DESTINATAIRES

- M. le Procureur de la République
- M. le coordonnateur pour la sécurité en Corse
- M. le commandant du groupement de gendarmerie de la Corse-du-Sud
- M. le directeur départemental de la sécurité publique d' Ajaccio
- Mme la Sous-préfète de Sartène
- M. le Président de la Collectivité Territoriale de Corse
- M. le Président du Conseil Départemental de la Corse-du-Sud
- M. le Président de la Communauté d' Agglomération du Pays Ajaccien
- Mme la Présidente de l' Association des Maires de la Corse-du-Sud
- M. le Maire d' Ajaccio
- M. le Maire de Porto-Vecchio
- M. le Maire de Bonifacio
- M. le Maire de Sartène
- M. le Mairie de Propriano
- M. le Recteur
- M. l' Inspecteur d' Académie, directeur des services départementaux de l' Education Nationale de Corse-du-Sud
- Mme la Déléguée Régionale aux Droits des Femmes et à l' Egalité
- M. le Directeur Territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Corse
- M. le directeur des Services pénitentiaires d'insertion et de probation
- M. le Directeur de la maison d'arrêt d' Ajaccio
- Mme la directrice de la DIRECCTE
- M. le directeur de la DDCSPP
- M. le président de la Mission Locale
- M. le directeur de Pôle emploi
- M. le délégué de l' Agence Régionale de Santé de Corse
- Mme la coordinatrice du CISPD de la CAPA
- M. le Président du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de Porto-Vecchio
- M. le délégué du Préfet à la politique de la ville
- Mmes et MM les présidents d'associations